



# LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

## Deux mille deux cent trente-huit ou *La Nation* sur Scriptorium

Le moteur de recherche électronique des périodiques vaudois *Scriptorium*<sup>1</sup> qu'héberge la Bibliothèque cantonale est une mine d'or historique, culturelle et politique. *La Nation* y est désormais consultable avec deux ans de retard sur notre propre calendrier.

Scriptorium permet de remonter l'histoire du journalisme vaudois jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. On y retrouve mêlé les premiers exemplaires de la *Feuille d'Avis de Lausanne* (futur *24 heures*) de 1762 et trois gazettes suisses d'Ancien régime; ou encore une collection impressionnante de quarante-cinq journaux satiriques vaudois, qui ne tirèrent parfois qu'à un seul numéro. Leurs noms sont aussi évocateurs que «Le Charivari», «Gribouille et Redzipet» ou le «Canard rit». Ils témoignent d'une propension des Vaudois à la moquerie politique dont un ravivement ferait le plus grand bien à notre opinion publique.

S'il manque la presse d'extrême-gauche, la presse socialiste y est bien représentée, avec des titres comme *Le Grutlén* ou le regretté *Domaine public*. Les radicaux pourront estimer leur dégringolade que marqua la disparition, après 22'815 numéros, de la «Revue» et de tout l'univers qui l'accompagnait: la *Revue agricole*, la *Petite Revue* ou la *Revue dimanche*. Les européanistes à la vaudoise exerceront leur sens de la contrition en relisant *L'Hebdo*.

Cependant, au-delà des richesses qu'offre *Scriptorium*, il est surtout le

témoin de l'effrayant assèchement du journalisme en Pays de Vaud. L'immense majorité des titres qui y sont offerts ont disparu. Cela est particulièrement saisissant pour la presse locale. On se remémore ces feuilles régionales – le *Journal de Cossonay*, le *Journal de Rolle*, la *Feuille d'Avis d'Orbe*, le *Journal du district d'Avenches* – qui atteignirent chacune plusieurs milliers de numéros et dans lesquelles nos tantes de la campagne faisaient leurs mots croisés penchées sur la toile cirée de la cuisine.

Et *La Nation* dans ce paysage médiatique? Au milieu de tant de titres autrefois révévés (à tort ou à raison) mais aujourd'hui disparus (pour le pire ou le meilleur), *La Nation* tient bon.

Nous avons accepté la proposition de la Bibliothèque cantonale de figurer dans *Scriptorium* au nom d'une conception bien spécifique du Canton et de son histoire. Cette dernière n'est pas un objet monolithique qui ne s'observerait que depuis le cabinet d'un érudit. L'histoire continue d'influencer nos actes et notre vision des choses comme un écho permanent.

*Scriptorium* facilitera des lectures thématiques de notre journal et ouvrira des champs de recherches. Les nécrologies d'écrivains de l'après-guerre: Ramuz<sup>2</sup>, Maurras<sup>3</sup>, Camus<sup>4</sup>, révèlent les passions littéraires de nos fondateurs. Ou encore: à quand une

étude intitulée «*La Nation* dans la Guerre froide»? Elle se pencherait sur le traitement de l'affaire de Suez, rappellerait Bertil Galland assistant aux conférences de presse du président Eisenhower avec son accréditation au nom de *La Nation*, et décrirait les réactions suscitées par l'érection du mur de Berlin comme autant d'éclairages possibles des bouleversements que nous vivons nous-mêmes depuis quelques années.

Les grands combats de la Ligue vaudoise: contre l'impôt fédéral sur les vins (1933), pour le retour à la démocratie directe (1949), contre la révision complète de Constitution fédérale (1984), contre Ecole vaudoise en mutation (1996), contre la nouvelle Constitution cantonale (2002), pour l'obligation de servir (2013), composent des jalons de l'histoire de notre mouvement autant que de celles du Canton et de la Suisse.

Chaque article manifeste et présuppose des liens personnels, entre les rédacteurs en chef, entre les présidents, entre les rédacteurs eux-mêmes. Puis il y a des liens externes. Entre un rédacteur et ce député, ce professeur ou cet artiste qui lui a donné une idée ou un tuyau. Notre doctrine, à son tour, nous relie autant à nos adversaires qu'à nos références. Avec un seul regret, qu'un réel débat ne s'engage jamais vraiment dans la durée avec les personnes dont

nous prenons la peine de lire et de critiquer les œuvres. Sans doute s'agit-il d'une autre preuve de l'assèchement du journalisme en Pays de Vaud.

*La Nation* paraît chaque deux semaines, mais sa production exige un effort constant. De l'identification des sujets à traiter au dernier coup de fil à l'imprimeur – le mercredi entre 11h15 et midi.

Fabriquer *La Nation*, comme sortir un livre, revient à donner à des idées de se fixer en un objet. La matérialité du monde, et donc sa tangibilité, nous tient particulièrement à cœur et cajole notre réalisme philosophique. Nous exagérerons à peine en affirmant que l'activité éditoriale illustre le principe de l'unité entre le corps et l'âme. *La Nation* doit rester ce journal que l'on peut oublier sur une banquette de train, un siège de conseiller d'Etat ou un fauteuil d'auditoire. Elle doit, autant que possible, incarner le Pays dans sa réalité physique.

Nous sommes fiers de vous présenter son 2'238<sup>e</sup> numéro.

Félicien Monnier

- <sup>1</sup> [scriptorium.bcu-lausanne.ch](http://scriptorium.bcu-lausanne.ch)
- <sup>2</sup> Marcel Regamey, «C.-F. Ramuz», *La Nation* n° 246, du 29 mai 1947.
- <sup>3</sup> Marcel Regamey, «Adieu à Charles Maurras», *La Nation* n° 390, du 20 novembre 1952.
- <sup>4</sup> Alexandre Bonnard, «Albert Camus», *La Nation* n° 577, du 21 janvier 1960.

## Plébiscite arrangé

L'administration cantonale, en passe de réviser le Plan directeur cantonal, a mis sur pied une «grande enquête sur le territoire vaudois», qui court jusqu'à la fin du mois sur <http://vd.pdcn.ch>. Le malheureux administré ayant eu l'occasion de s'exprimer, il n'aura plus à se plaindre une fois le grand projet technocratique accompli. Seulement voilà, les possibilités d'expression sont fortement réduites pour une personne de constitution mentale à peu près normale comme vous et moi. J'illustre.

Première question: «demain, j'aimerais vivre dans...». Outre la localité calme et le village rural, on nous propose: le territoire sauvage – qui n'existe plus dans notre Pays – et la ville. Mais attention, la ville peut être verte, festive, ou inclusive. En aucun cas la ville vaudoise du futur ne peut être accessible en voiture, calme, prestigieuse, faite d'occasions économiques, ou d'une grande richesse culturelle, comme elle le fut

par le passé. Multiculturelle, par contre, c'est permis.

Suivent les sept thèmes définis pour le projet de plan.

**La nature:** êtes-vous d'accord de la préserver? Oui / non. Impossible pour l'administré d'exprimer son inquiétude face à l'implantations d'éoliennes à côté de chez lui.

**La mobilité:** voulez-vous une mobilité écolo, plus de transports publics, ou moins vous déplacer? Impossible pour l'administré d'expliquer qu'il est inquiet en tant que plombier indépendant de ne plus pouvoir servir ses clients urbains à moins de porter ses outils et le boiler de rechange sur son dos.

**L'énergie:** voulez-vous utiliser plus de bois local (il n'y en a de toute façon pas assez pour tout le monde), valoriser les déchets, produire plus d'énergies renouvelables? Impossible pour l'administré de rappeler à son seigneur que notre Pays dispose d'au moins un

demi-siècle de réserves de gaz naturel sous le Léman.

**L'agriculture:** vous avez le droit de la vouloir locale, écolo, moderne et climato-compatible, harmonisée avec la nature, et très productrice. Impossible pour l'administré de relever que les surfaces d'assolement ne suffisent de toute façon pas à nourrir la moitié de la population, et qu'il faudrait peut-être commencer là.

**L'emploi:** en voulez-vous un plutôt durable, accessible, et numérisé? Impossible pour l'administré d'expliquer qu'il est propriétaire d'un petit commerce au centre-ville, et qu'il a perdu la moitié de sa clientèle depuis qu'on ne peut plus parquer à moins de 350 mètres de sa boutique.

**Le service public:** voulez-vous qu'il soit accessible et de qualité? Quelle drôle de question. Voulez-vous des logements répondant aux besoins de la population? S'agit-il là vraiment d'un service public? Impossible pour l'ad-

ministré d'expliquer qu'il a 83 ans, qu'il voudrait renoncer à son permis, mais qu'il ne peut plus prendre le bus depuis qu'il faut un smartphone pour pouvoir acheter un billet.

**Le milieu bâti:** voulez-vous plus de logements, des espaces verts, des paysages, et peu de nuisances? L'administré dira oui à tout, sans réaliser que le premier objectif est par nature incompatible avec tous les autres.

Si ce qui précède ne suffit pas, j'ajoute ceci: l'administré qui rejette les propositions de l'administration est expédié à la fin du questionnaire; celui qui les accepte au moins partiellement est dirigé vers des questions supplémentaires afin de pouvoir exprimer plus précisément son opinion. Que l'on ne s'étonne pas de lire dans la presse d'ici quelques mois que le Plan directeur connaît un grand soutien populaire: seuls ceux qui le soutiennent auront été entendus.

Benoît de Mestral

## La Chasse au Cerf

Un jeune auteur propose son manuscrit à un éditeur: «C'est intéressant, mais trop long. Elaguez, mon cher, élaguez!» Cet éditeur distrait et peu clairvoyant ressemble à l'empereur d'*Amadeus* face à Mozart abasourdi: «Il y a trop de notes!» Bien sûr, il y a beaucoup de notes dans les symphonies de Bruckner, les opéras de Wagner, la sonate de Liszt... Comme il y a beaucoup de mots et de pages chez Balzac, Hugo, Proust. Heureusement, un homme à l'instinct sûr flaire le chef-d'œuvre dans les mille pages présentées par Romain Debluë. Gloire et honneur à Michel Moret des Editions de l'Aire, qui n'a pas hésité à publier l'intimidant monument d'un écrivain peu connu de trente ans.

Beaucoup d'œuvres de génie se réduisent aisément en formules simples: Jean Valjean se rachète; Emma Bovary s'ennuie; Marcel écrit un roman; Bardamu n'aime pas ses contemporains. Et *La Chasse au Cerf*? Paul se convertit. Paul Savioz, vraisemblable double de l'auteur, quitte le bassin lémanique de son enfance afin de poursuivre des études en histoire médiévale à la Sorbonne. Son patronyme alpin dit sa personnalité profonde: sage, savant, sauvé. Son prénom évoque le souvenir d'une autre conversion lointaine, foudroyante, avec chute de cheval pour la mise en scène en peinture ou au cinéma.

La conversion du jeune sorbonnard, deux millénaires plus tard, est moins immédiate, moins spectaculaire et pas du tout cinématographique. Elle se construit patiemment par des débats théologiques et philosophiques de haut niveau. Cette érudition exubérante, appuyée de citations latines pas toujours traduites, n'est-elle pas de nature à décourager les meilleures bonnes volontés? Le lecteur contemporain – qui n'a pas de propension naturelle à la *dispu-*

*tatio* médiévale – ne va-t-il pas étouffer sous le poids de tant d'intelligence déversée dans tant de pages?

Héritier des grands romans de formation, *La Chasse au Cerf* peut faire songer, par l'obsession religieuse, aux *Deux Etendards* de Lucien Rebatet. Mais dans ce dernier cas, le débat théologique est maintenu en tension par l'opposition des protagonistes, l'un athée, l'autre croyant, à la conquête de l'amour de la même femme. En revanche, Paul ne rencontre guère de sérieux contradicteurs, ni d'infranchissables obstacles sur le chemin en ligne droite, bien balisé de scolastique, de sa conversion au catholicisme. En méprisant l'usage des ressorts romanesques toujours efficaces du héros en proie au doute, à la solitude, au désespoir, Debluë ne se simplifie pas la tâche.

Alors comment l'auteur fait-il pour prendre son lecteur en otage, et ne pas le lâcher pendant plus de mille pages serrées avec des débats théologiques surannés? D'abord le protagoniste, *escholier du temps jadis*, évadé de son XII<sup>e</sup> siècle vénéré, est très à l'aise dans le monde contemporain: il ferraille avec ses condisciples, donne des leçons de violon, tombe amoureux, se sépare, retombe amoureux, aime son pays, ne peut vivre sans musique. Ensuite les idées les plus absconses, les plus éloignées des radars de la pensée contemporaine, sont incarnées par des personnages juvéniles qui les exposent avec une entraînante alacrité. L'asphyxie est évitée grâce au brio de l'expression et aussi par l'humour: on pouffe de rire à la caricature assassine d'un poète romand apparu sur la terrasse d'un café lausannois (pp. 883-887). Tous les personnages, même secondaires, ont une densité saisissante, tels les trois membres de l'inquiétante famille qui occupe le lugubre et vaste appartement au-dessous de celui de Paul.

Les grands prosateurs reconnaissables par la personnalité de leur style ne sont pas si nombreux qu'on peut le croire. Au XX<sup>e</sup> siècle, on distingue Proust, Ramuz, Colette, Céline, Vialatte par exemples non exclusifs. Aujourd'hui Romain Debluë se profile non comme le vulgaire usager d'un français chichement correct et impersonnel, mais comme un auteur soucieux de forger sa propre écriture. Il s'inscrit dans la généalogie d'écrivains débordants tels Bloy, Claudel (hélas!), Hugo; ou archaïsants (Huysmans). Comme Toulet, il se plaît à redonner vie à des mots rares «algide», «nitéscence», «souventefois», «fichaise». On notera çà-et-là des termes familiers, des helvétismes, des néologismes, tout cela très bien maîtrisé par une intelligence supercréative. Il se livre avec délectation à des inversions empruntées au style classique: «Tes amis par toi délaissés.» Debluë considère la langue française non comme un outil dont on se sert à sa guise, mais comme un immense jardin précieux avec des plantes rares, certaines en péril. Il ne sollicite d'autre emploi que celui de gardien vigilant et jardinier amoureux de ces lieux enchantés.

Les phrases amples, avec leurs méandres, les détours imprévus, la charge de citations, de mots rares, imposent au lecteur un rythme long et lent. Comme l'audition d'un adagio de Mahler. A l'occasion d'une lecture à voix haute de quelques pages, j'ai pu me rendre compte à quel point cette prose se déploie avec une naturelle élégance. Riche et abondante, elle est

modélée par la fréquentation intime de leur auteur avec les musiques de Bach, Beethoven, Schubert, Brahms, dont il fait par ailleurs des évocations d'une poésie subtile et éclairante.

Qu'est-ce qu'un chef-d'œuvre? Parmi les critères, celui-ci: la deuxième lecture apporte autant, sinon plus que la première. Autre expérience: on ouvre une page au hasard. Il y a presque toujours quelque chose à prendre n'importe où dans un grand livre. Page 543: «Le photographe *fixe*; le peintre littéralement anime.» Page 438: «... cette âme mystérieusement faite étrangère à elle-même, figée dans la monotonie hiémale comme le cygne de Mallarmé, obligée par une funeste fatalité à lentement mourir de froid sur les bords d'elle-même...»

Ce sublime roman est-il sans défaut? Assurément pas: par exemple l'apparition du diable, saisissante et inattendue, n'est pas aussi intense et crédible que chez Boulgakov ou Bernanos – dont elle est un pastiche maladroit. Cela n'est rien: trop nombreux sont les prix littéraires acclamés où tout est raté sauf les ventes. Le destin littéraire de Romain Debluë n'est certainement pas de collectionner les distinctions officielles et les tirages vertigineux, mais de créer une confrérie secrète de lecteurs admiratifs et fidèles.

**Jean-Blaise Rochat**

Référence: Romain Debluë, *La Chasse au Cerf*, Editions de l'Aire, Vevey, 2023, 1046 pp.

« Dans l'ordre de l'intelligence, il n'est qu'une seule sclérose, et c'est de se vouloir être frénétiquement de son temps, car c'est être toujours déjà démodé par le demain qui vient, à toute force de vouloir être en avance sur le hier qui n'est pas encore passé. »

R. Debluë, *La Chasse au Cerf*

## Le nouveau Presto sur Juste Olivier

Le déficit de connaissances des jeunes adultes sur l'histoire du Pays de Vaud montre que son enseignement à l'école fut quelque peu délaissé au profit de l'histoire suisse et mondiale. Heureusement, différentes initiatives permettent au grand public de combler cette lacune. Parmi celles-ci, on mentionnera la collection *Presto*, publiée aux éditions Infolio. Les petits livres qui la constituent présentent, en soixante-quatre pages, une personnalité ou un thème marquant de l'histoire suisse et notamment de l'histoire vaudoise.

M. David Auberson, historien indépendant et rédacteur en chef de la *Revue historique vaudoise*, aime mettre en lumière des écrivains locaux laissés en marge de la recherche académique. A ce titre, il s'est beaucoup intéressé à Juste Olivier<sup>1</sup> et lui a donc tout naturellement consacré un *Presto*, paru cet été.

Richement illustré, le petit ouvrage nous plonge dans la vie de cet écrivain romantique du XIX<sup>e</sup>, depuis la ferme familiale à Eysins jusqu'au chalet du val de Cerngement, au-dessus de Gryon, où il finira ses jours avec son épouse Caroline.

Poète aux racines paysannes, Olivier est formé à l'Académie de Lausanne, dans un climat intellectuel stimulant sur lequel soufflent les vents du romantisme venu de France et des Allemandes et du patriotisme promu par la société d'étudiants de Zofingue que rejoindra Olivier.

M. Auberson nous montre que la vie de Juste Olivier est indissociable des instabilités politiques d'ici et d'ailleurs. Comme tout homme de lettre provincial, celui-ci rêve de Paris et s'y rend, mais il en est chassé une première fois par la révolution de juillet 1830. Quelques mois plus tard, l'arrivée au pouvoir des libéraux vaudois, qui réforment en profondeur le système des études supérieures, permettra à Olivier de revenir à l'Académie de Lausanne pour y enseigner l'histoire.

C'est durant cette période qu'il publiera ses œuvres historiques les plus fameuses. *Le Canton de Vaud, sa vie et son histoire* est le premier ouvrage à retracer l'entier de l'histoire vaudoise et sous tous ses aspects: «Point de fleur, point d'oiseau que nous n'ayons regardé, admiré et chéri!» Contre l'esprit du temps, qui sépare nettement

la connaissance objective et la poésie, Juste Olivier n'hésitera pas à mêler lyrisme et faits historiques dans son livre, ce qui lui réservera d'ailleurs un accueil mitigé.

S'il n'est pas le premier à écrire sur le major Davel, on nous rappelle qu'Olivier est bien le créateur du mythe Davel: «Marquée par le romantisme, l'époque est aussi à la construction des grands récits nationaux: alors que la France trouve en la Pucelle d'Orléans son héroïne nationale sous la plume de l'historien Jules Michelet, le Canton de Vaud peut dorénavant s'honorer d'une figure autant noble que rassembleuse.»

L'horizon va s'assombrir pour les époux Olivier après la révolution radicale de 1845. Privés de perspectives dans leur patrie, ils décident de retourner à Paris où ils passeront leurs vingt-cinq prochaines années jusqu'à ce que la guerre franco-prussienne éclate et les oblige à rentrer au Pays.

Dans cette brillante synthèse, David Auberson, fait état de l'effrayant décalage entre ce que les Vaudois doivent à Juste Olivier et le traitement qu'ils lui ont effectivement réservé. Celui qui fut parmi les premiers à doter notre

Pays d'une identité littéraire et nationale suscita trop d'indifférence chez ses contemporains. «C'est une triste histoire que celle de notre cher pays. Il n'y a aidé ni Viret ni Vinet, et quoique fort au-dessous d'eux, j'en sais quelque chose aussi. «Allons boire un verre», c'est la fin finale et le résumé de tout ici.» Voici le sévère jugement que formulait Juste Olivier à l'encontre de ses compatriotes dans sa correspondance avec son ami Eugène Rambert. Après sa mort, il fut certes réhabilité et, depuis une vingtaine d'années, les historiens de la littérature s'intéressent à son œuvre, mais le travail d'analyse ne fait que commencer. Aussi, nous relayerons ici l'appel de M. Auberson: «Puisse cet ouvrage susciter de nouvelles recherches autour de ce bâtisseur des lettres romandes et de l'histoire vaudoise.»

**Colin Schmutz**

Référence: David Auberson, *Juste Olivier: Romantisme et patrie*, Éditions Infolio, 2023.

<sup>1</sup> David Auberson avait déjà publié un volume sur la famille Olivier, coécrit avec Nicolas Gex. Voir à ce propos *La Nation* n° 2098, p. 2.

## Les chemins escarpés de la Reconquête

Dans son court ouvrage *La Fin de la Chrétienté*, la philosophe Chantal Delsol évoque ces catholiques «traditionalistes» qui voudraient rebâtir la civilisation chrétienne, rétablir ses hiérarchies, réhabiliter le principe d'autorité, la structure familiale traditionnelle et la communauté nationale, combattre l'individualisme, l'athéisme, l'évolutionnisme, le mondialisme et, bien entendu, remettre l'Eglise au milieu du village, en Europe et au-delà. Il s'agit donc à la fois d'une reconquête politique et d'un renouvellement spirituel.

Ses partisans, je devrais dire «ses soldats», parlent de «Reconquête», en référence à la *Reconquista*, cette reconquête militaire, par les nations chrétiennes, du territoire espagnol occupés par les musulmans. Cette aventure, qui dura du VIII<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup> siècle, leur inspire un espoir grandiose, à vrai dire non exempt de nostalgie romantique.

Distinguant entre le spirituel et le temporel – distinction pas toujours respectée, d'un côté comme de l'autre – la civilisation chrétienne a influencé le monde plus qu'aucune autre, en matière de mœurs, de philosophie, de droit, de politique, d'art et de littérature. L'Eglise a offert à l'humanité les trésors de la liturgie et de la musique sacrée, les cathédrales, leurs fresques et leurs vitraux, les réflexions des théologiens les plus savants. Elle a prêché, enseigné, soigné, défriché, construit. Qu'un croyant veuille préserver de la destruction et de l'oubli ce qui subsiste de ces trésors

est compréhensible. Des couvents, des ordres, des fraternités catholiques s'y emploient.

Mais ce n'est pas suffisant, pour qui envisage de restaurer la Chrétienté et pas seulement d'en conserver pieusement les restes.

Pour Mme Delsol, cette perspective de reconquête est chimérique. A l'appui de son scepticisme, elle décrit longuement le mouvement d'ensemble, apparemment irrésistible,

qui fait disparaître la Chrétienté un peu plus chaque jour, tandis que la modernité s'installe partout et en profondeur.

Ce n'est pas, nous dit-elle, que les partisans de la Chrétienté ne se soient pas battus contre ce «grand remplacement». Au contraire. Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, on assiste à une surabondance de réactions antimodernes. Le Syllabus (résumé) du pape Pie IX paraît en 1864, dénonçant sans le moindre ménagement diplomatique les principales «erreurs de notre temps». Des penseurs comme Joseph de Maistre, Louis de Bonald, René de La Tour du Pin, ainsi que, dans une perspective politique et nationale, Charles Maurras, des écrivains comme Gustave Thibon ou Jean Raspail, des revues, comme *Reconquête*, crée il y a trente-quatre ans, des sites, des mouvements divers et variés, comme la *Manif pour tous*: chaque mètre carré de la Chrétienté est,

**Tout ce que la Chrétienté  
rejetait et pénalisait fait  
aujourd'hui partie des droits  
individuels élémentaires.**

aujourd'hui encore, défendu âprement, avec énergie et souvent avec talent.

Mais rien n'y fait. La modernité continue de croître et de multiplier. Jour après jour elle impose son idéologie, la démocratie égalitaire comme seul modèle politique légitime, les droits de l'homme comme supérieurs aux droits positifs nationaux, le mondialisme sans frontières comme condition de la fraternité humaine. Que le tout aboutisse au

chaos wokiste, au coup de force du marché mondial et à l'orgueil transhumaniste n'y change rien. L'évolutionnisme fait aujourd'hui partie des idées reçues, au point que la moindre contestation déclenche l'indignation de toute part. Tout ce que la Chrétienté rejetait et pénalisait, le divorce, la contraception, l'avortement, l'euthanasie, fait aujourd'hui partie des droits individuels élémentaires. Une loi qui les restreindrait ne serait ni comprise par le justiciable, ni appliquée par les tribunaux. Elle n'aurait d'ailleurs même pas été votée par le parlement.

La modernité ne progresse pas moins à l'intérieur de l'Eglise. Depuis le deuxième concile œcuménique du Vatican (1962-1965), l'Eglise (et cela vaut aussi pour l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, qui a même pris une bonne avance en matière sociétale) ne combat plus la modernité. Elle s'y rallie, pour ne pas dire qu'elle s'y soumet avec l'énergie des néo-convertis. Ses références bibliques et théologiques apparaissent toujours plus comme de simples éléments de langage destinés à

«faire chrétien». Elles recouvrent une pensée qui se fonde dans les stéréotypes de la modernité, relativisme religieux et philosophique, progressisme technique, anxiété écologique, le tout nappé de sentimentalité.

L'Eglise s'accuse elle-même, et accuse plus encore ses devanciers de sclérose théologique, de sectarisme juridique et de despotisme. Elle prend le sac et la cendre, espérant que ces contritions lui vaudront l'absolution. Nous prenons sans risque le pari que jamais la modernité ne la lui accordera.

A l'intérieur de l'Eglise aussi, les réactions ont été vigoureuses, à commencer par celle de Mgr Marcel Lefebvre. La Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X qu'il a fondée en 1970 suscite nombre de vocations. La modernité n'en continue pas moins, imperturbablement, sa progression dans l'Eglise.

On ne détruit bien que ce que l'on remplace. La modernité offre encore un lot de religions plus en phase avec le monde contemporain, plus faciles d'accès, aussi, et plus confortables de pratique, les spiritualités orientales, les croyances *new age* et l'écologisme planétaire. Cela aussi devrait être reconquis.

C'est dire que le discours de Reconquête apparaît aujourd'hui surtout comme l'évocation mélancolique d'un paradis perdu. Consolante, Mme Delsol rappelle à raison que le naufrage de la Chrétienté n'entraîne pas celui de la religion chrétienne et de la foi.

Nous reviendrons dans quinze jours sur les pages conclusives de son livre, pages surprenantes qui en appellent à un «christianisme sans chrétienté».

Olivier Delacrétaç

### Aide de l'Etat à l'industrie: attention!

Le Conseil d'Etat renforce le fonds de soutien à l'industrie à raison de 10 millions pris sur l'excédent comptable de 2022 et propose un décret réglant l'utilisation de ce fonds. L'affaire est délicate, car elle met en cause l'économie libérale. On admet volontiers que l'Etat favorise l'économie en prenant soin des «conditions cadre»: formation, infrastructures, fiscalité, etc., toutes mesures qui concernent l'ensemble des activités. Mais quand il s'agit des entreprises particulières, l'intervention publique peut entraîner des choix malheureux (car l'administration cantonale n'a pas les compétences voulues pour juger des outils de production et de la situation du marché), maintenir en vie des canards boiteux, fausser la concurrence, développer le favoritisme et un clientélisme malsain. Les aides directes ne sont donc concevables que dans des circonstances exceptionnelles.

On en a connu. En 2020, au début de la pandémie de coronavirus, notre journal a été le premier à demander un soutien de l'Etat, sous strictes conditions, aux entreprises frappées de plein fouet par la suspension de leur activité: elles n'en étaient aucunement responsables et personne n'avait prévu l'importance de la crise.

La proposition du Conseil d'Etat reste-t-elle dans ces limites indispensables? Le dossier présente une certaine ambiguïté. D'une part, le texte du décret dispose que les soutiens peuvent être accordés *lorsque des événements d'ampleur, de nature notamment éco-*

*nomique ou géopolitique, sur lesquels les entreprises industrielles vaudoises n'ont aucune influence, provoquent un recul général de la marche des affaires dans le secteur industriel.* L'intervention publique est donc réservée aux situations de difficultés conjoncturelles généralisées, même si certaines notions restent floues: quelle *ampleur*, quel *recul*?

D'autre part, le gouvernement justifie son initiative en invoquant la conjoncture présente, assez chaotique il est vrai, avec l'inflation, le coût élevé de l'énergie, l'essoufflement de la Chine, celui de l'Allemagne, les guerres. Mais on ne subit pas de crise importante; si certains de nos exportateurs sont à la peine, le pays est encore en phase de croissance, même ralentie, et le personnel continue à manquer. Les difficultés du moment n'ont rien d'extraordinaire; ce sont les variations de la conjoncture auxquelles les entreprises doivent faire face avec leurs propres forces.

L'allocation de 10 millions à ce fonds de soutien est d'abord une manière de camoufler une petite partie de l'énorme excédent comptable. Une croustille est garnie, dont acte. Mais elle ne doit pas être utilisée sans nécessité avérée. Aucun soutien ne doit être accordé en douce, sans que le Conseil d'Etat ait ouvertement déclaré, arguments à l'appui et en affrontant la critique au besoin, qu'un événement *d'ampleur* s'est produit, que l'industrie est en *recul général* et que son salut exige des mesures d'exception.

J.-F. Cavin

### Claire, le récit d'une assimilation

Claire Koç est une journaliste française, issue d'une famille immigrée turque alévie, qui a publié il y a deux ans un livre racontant son parcours d'assimilation (le mot est d'elle).

Bien sûr, ce livre demeure un témoignage avec les limites de l'exercice. Toutefois, les réflexions sont élargies au-delà du cas individuel et tentent de faire comprendre ce qui permet ou empêche une assimilation. Le tout est enrichissant et nourrit la réflexion sur ce sujet.

Claire Koç raconte son éducation, dans sa famille et dans son école turque en France, les différences de traitement avec ses frères, son premier mariage interne à la communauté, sa fuite de sa banlieue, les tensions avec sa famille, sa naturalisation et son changement de prénom de Çigdem pour Claire.

Certaines anecdotes sont plus surprenantes, comme le rôle de l'arrivée de la parabole, qui fit passer le salon familial du 20 heures et des classiques du cinéma français à l'actualité turque.

Le racisme n'est pas non plus rencontré là où il pourrait être attendu, mais du côté de ce que l'auteur appelle les «bien-pensants», qui la renvoie toujours à son statut d'immigrée, refusant de la considérer simplement comme française.

De nombreux sujets sont abordés, comme la concentration des immi-

grés dans certains quartiers, le rôle des associations d'aide aux immigrés, l'importance de l'apprentissage du français, la discrimination positive, le rôle de la Turquie à l'international, les tendances communautaristes, victimaires et raciales, mais également le milieu journalistique ou les distinctions sociales. La volonté de l'auteur de se convertir au christianisme est aussi évoquée (et sera le sujet de son prochain livre, à paraître en fin d'année).

Enfin, ce livre constitue également (en opposition à une certaine haine de soi de certains Français, dénoncée dans ses pages) une déclaration d'amour à la France.

Benjamin Ansermet

Référence: Claire Koç, *Claire, le prénom de la honte*, Albin Michel, 2021, 201 p.

## LA NATION

Rédaction  
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier  
Edition  
Ligue vaudoise  
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)  
courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch  
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4  
ICM Imprimerie Carrara Morges

## L'impôt s'intéresse aussi aux personnes morales

Tous les regards ou presque se sont focalisés sur les projets du Conseil d'Etat en matière de fiscalité des personnes physiques. Nous avons eu l'occasion de regretter dans ces colonnes l'excessive retenue de l'exécutif cantonal lorsqu'il s'est agi d'accorder aux contribuables une baisse de l'impôt sur le revenu. Pour 2024, le débat du Grand Conseil se termine, sous réserve de référendum, par une baisse de 3,5% de l'impôt cantonal sur le revenu, ce qui équivaut grosso modo à la baisse de 5 points du coefficient cantonal demandée par la motion Jobin et soutenue par la droite du Parlement.

### Modifications de l'impôt sur le bénéfice

D'autres modifications de la loi d'impôt pour 2024, soumises au Grand Conseil, ont presque été passées sous silence. Elles concernent les personnes morales et doivent se lire à la lumière des développements liés à l'adoption du projet GLOBE, projet d'imposition minimale des grands groupes d'entreprises mis en œuvre à l'échelon international et que peuple et cantons ont largement accepté en juin dernier. Grande nouveauté, il est prévu l'introduction d'une progressivité de l'impôt sur le bénéfice des sociétés. Actuellement, ce taux est de 3 1/3% du bénéfice, quel qu'en soit le montant<sup>1</sup>. Au futur, ce taux serait main-

tenu au niveau actuel pour la tranche de bénéfice imposable inférieure à 10 millions de francs. Pour la tranche de bénéfice supérieure à ce montant, l'impôt serait de 3,75%. En outre, l'Etat de Vaud propose de faire évoluer l'imposition au taux distinct des réserves latentes vers un système d'amortissement annuel jusqu'en 2029; on nous pardonnera de ne pas nous étendre sur ce dernier élément, vu sa technicité. S'agissant du taux, on peut légitimement s'interroger sur le bien-fondé de ce qui ressemble furtivement à une hausse de l'imposition du bénéfice des personnes morales, dès lors qu'il dépasserait les dix millions de francs. L'exposé des motifs et projet de loi à l'appui de cette modification est au demeurant parfaitement muet sur les motivations d'une telle hausse.

### Un lien avec la fiscalité internationale

Un effort de décryptage s'avère donc nécessaire, qui concerne essentiellement le rappel du projet GLOBE. On se souvient que ce mécanisme, adopté par l'OCDE et quelque 140 pays, prévoit que les entreprises actives sur le plan international qui réalisent plus de 750 millions de francs de chiffre d'affaires devront s'acquitter d'un impôt de 15% au minimum. Si, dans un pays, le taux de 15% n'est pas prélevé, les autres pays qui abritent des activités de l'entreprise seront en droit de prélever la différence

entre l'imposition réelle et le taux minimal. Le vote du 18 juin dernier mettait en place les conditions pour que l'intégralité du substrat fiscal reste en Suisse, introduisant de facto dans notre pays un taux fiscal de 15% sur les bénéfices des entreprises concernées. Le surplus d'imposition entre le taux réel d'un canton et le taux de 15% devra être réparti à raison de 25% pour la Confédération et 75% pour les cantons, ce tout au moins jusqu'à ce qu'une loi fédérale vienne remplacer le système d'ordonnances destiné à permettre une mise en œuvre rapide du dispositif, coordonnée avec son introduction sur le plan international.

On doit donc comprendre l'augmentation de l'imposition de la tranche de bénéfice des personnes morales supérieure à 10 millions de francs comme une mesure avant tout destinée à sécuriser dans le temps la part du Canton à l'impôt des groupes internationaux, ceux qui composent la plus grande part des entreprises à même de réaliser, dans le Canton, un bénéfice d'une telle ampleur. En augmentant l'impôt sur la tranche supérieure, c'est tout autant qui restera dans le Canton et ne sera pas soumis à la répartition Confédération (25%) / cantons (75%) prévue par le dispositif, dont on a vu par ailleurs qu'elle n'est pas gravée dans le marbre et pourra être remise en question dans un délai de quelques années.

### Des mesures de soutien attendues

Vue sous cet angle, l'augmentation demandée peut se comprendre. Elle

achoppe cependant sur le fait qu'elle touchera assurément quelques entreprises qui réalisent plus de 10 millions de francs de bénéfice mais n'entrent pas dans le champ de la réforme GLOBE. Pour ces victimes collatérales, il s'agit d'une réelle hausse d'impôts qui, par principe, est difficilement acceptable. Il eût été préférable d'introduire dans le projet de loi une distinction précisant que le nouveau taux ne s'appliquait que pour autant que l'entreprise soit concernée par les règles d'imposition minimale fixées par l'OCDE et le G20. Dès lors, on attend avec impatience (c'est prévu pour le début de l'année 2024) le projet du Conseil d'Etat qui, à l'aide des revenus supplémentaires générés par l'imposition à 15% des bénéficiaires, doit renforcer l'attractivité de la place économique. Sont dans ce cadre évoqués notamment des mesures fiscales, un soutien à la recherche et au développement, à la formation, ainsi que des appuis à la transition énergétique ou à l'accueil extrafamilial des enfants. Un effort significatif est attendu notamment sur le plan de la fiscalité du capital des start-up et des entreprises en développement ainsi que de l'encouragement à la recherche, autant d'éléments importants pour la pérennité du tissu économique et des emplois vaudois.

Jean-Hugues Busslinger

<sup>1</sup> Articles 105 al 1 et 111 al.1 de la loi sur les impôts directs cantonaux (LI) du 4 juillet 2000. (On remarquera que la proposition de nouvelle rédaction lève une ambiguïté en précisant 3,1/3%).

## Désinvolture éolienne

Le projet d'implantation de douze éoliennes géantes au Mollendruz en est au stade de la mise à l'enquête en vue de l'autorisation de construire. Or le dossier présenté par les promoteurs (principalement le service de l'électricité de la Ville de Zurich) est gravement lacunaire.

Il convient de rappeler que les plans d'affectation communaux (PPA) permettant cette utilisation du territoire ont été fortement contestés. L'affaire est allée jusqu'au Tribunal fédéral, qui a débouté les recourants, mais ne s'est pas prononcé sur certains de leurs griefs; car la Haute Cour a considéré qu'il s'agissait de questions qui pouvaient ou devaient être traitées au stade suivant de la procédure, à savoir celui de l'autorisation de construire. Or nous y voici, et ces questions ne trouvent pas de réponse, ou pas de réponse suffisante.

Ainsi le choix des machines n'est-il pas fait: on demande le permis de construire, mais on ne dit pas pour construire quoi! Et ce choix a de l'importance non seulement pour la hauteur de l'installation (notons d'ailleurs qu'on parle de plus de 200 mètres, alors que l'autorisation donnée naguère par l'Office fédéral de l'aviation civile la limite à 190 mètres...), mais aussi pour l'importance des fondations, point délicat

dans une zone de protection des eaux, et pour le bruit généré par les hélices. Ainsi encore les promoteurs ignorent-ils – contrairement aux exigences de l'arrêté du TF – les demandes de l'Office fédéral de l'environnement concernant la protection de l'avifaune.

Si l'on ajoute que les défrichements temporaires – mais à effets durables – prévus pour 43'780 m<sup>2</sup> dans les PPA passent à... 287'000 m<sup>2</sup>; que la construction des installations de raccordement électrique et d'une sous-station transformatrice se ferait hors zone à bâtir légalisée; que le problème de la sécurisation des itinéraires pédestres et de la piste de ski de fond est renvoyé à des études ultérieures, on voit que les promoteurs triomphent au concours du grand n'importe quoi.

La pénurie d'électricité qui menace notre pays est un problème d'une gravité certaine. Ce n'est pas une raison pour fouler aux pieds les règles du droit et bafouer les institutions. Les communes concernées doivent refuser le permis de construire à la société promotrice. Or elles en sont actionnaires... On ose espérer que la main qui tranche saura ignorer l'envie de la main qui palpe.

Jean-François Cavin

## Elections fédérales: un engouement mondial

Les observateurs redoutent que le résultat des urnes, ce dimanche soir, ne se caractérise par un solide taux d'abstention: les élections fédérales n'intéresseraient pas grand monde, à part les candidats eux-mêmes.

### LE COIN DU RONCHON

Or, on vient de découvrir qu'il y a tout de même quelqu'un dans le monde qui se passionnerait pour ce grand rendez-vous électoral: il s'agit de Vladimir Poutine en personne. C'est le très sérieux Service de renseignement de la Confédération (SRC) qui l'affirme très sérieusement dans un «rapport confidentiel» (sic) largement commenté par la presse, notamment par la très américanophile *Neue Zürcher Zeitung* et par *Le Temps*.

La preuve viendrait d'une vidéo circulant sur les réseaux sociaux et montrant «un homme à la peau sombre surpris en train d'uriner devant un café bien fréquenté». La diffusion virale de cette vidéo, qui aurait atteint plusieurs centaines de milliers de vues, aurait été organisée «de manière ciblée» depuis de faux comptes dont le SRC estime «plutôt probable qu'il s'agisse de comptes d'influence

russe». En effet, «la propagande et la désinformation russes font croire que les Etats européens sont submergés par les réfugiés. Selon le récit russe, ces migrants bafoueraient les normes culturelles de la population et compromettraient la sécurité. [...] Cela fait partie de la guerre hybride que la Russie mène contre l'Occident.»

Il est vrai que, sans la propagande russe, nous ignorerions totalement la présence massive de demandeurs d'asile sur le continent européen. (A moins que les milliers d'individus qui débarquent quotidiennement à Lampedusa soient des figurants engagés par le Kremlin?)

La presse insiste lourdement sur le fait que cette propagande profite au seul parti politique suisse qui s'intéresse au problème de l'immigration. Merci de le préciser, on avait compris le message (totalement dénué de toute arrière-pensée électorale). Mais cela appelle une nouvelle question: si vraiment Moscou fait campagne pour la droite conservatrice, alors la presse représentant la gauche bien-pensante est-elle téléguidée par Washington? Si c'était le cas, il ne resterait plus qu'à enquêter sur les liens probables entre «Le Centre» et l'Empire du Milieu, et on réaliserait alors avec un haut degré d'autosatisfaction à quel point le monde a les yeux rivés sur nous.

«Famines, épidémies, massacres, guerre civile, incendies... Ce sont les péripéties palpables du chaos, mais le chaos est aussi dans les âmes. Il est de tous les temps, de tous les lieux. Il prend des formes multiples. Il est inhérent à l'espèce humaine et lorsque soudain il éclate, alors on n'a plus qu'une idée, s'en arracher, fuir au loin, mettre le plus de distance possible entre la multitude et soi-même. Qui n'a pas, au moins une fois, été empoigné par ce désir-là?

Jean Raspail, préface au *Village oublié* de Theodor Kröger (Libretto, 1997)